

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Boulianne houle

<https://www.cadre21.org/membres/a695026d1e6b50c54e792b2e>

Date d'obtention : 2021-03-08 13:00:17

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

**Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?**

Prendre le temps d'écouter ce que le jeune à dire de la situation.

Évaluer l'incident et remplir la grille d'évaluation pour déterminer la nature, l'étendue et l'intention de cet acte.

Vérifier si d'autres personnes sont au courant de la situation pour corroborer.

Si nature malveillante, contacter le service de police pour les informer.

Rencontrer le jeune investigateur et confisquer son cellulaire.

**Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?**

Si une situation se passe à l'extérieur de l'école et na pas d'incidence à l'école on réfère à la police. Ne jamais regarder les photos.

**Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?**

Rencontrer le jeune investigateur lorsqu'il y a un acte malveillant.